

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 4 juin 2018, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2018-06-2418)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018
3. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017

ADMINISTRATION

4. Avis de motion : Règlement 548-18 portant sur la gestion contractuelle
5. Autoriser le paiement des factures pour l'inauguration pour un coût maximal de 1 000 \$
6. Lambert et Grenier : Autoriser la construction d'une dalle de béton pour les poubelles au nouveau bureau municipal, au coût de 689,85 \$, taxes incluses

TRANSPORT

7. Autoriser le lignage des routes municipales, au coût maximal de 3 500 \$, taxes incluses
8. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de stabilisation de l'accotement sur le chemin du Sanctuaire pour un montant maximum de 8 500 \$
9. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de remplacement de ponceau dans le 5^{ième} Rang Ouest pour un montant maximal de 2 530 \$
10. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de nettoyage de fossés dans le 5^{ième} Rang Ouest, au coût de 756,54 \$
11. Autoriser l'achat et le transport de pierres concassées pour le 5^{ième} rang Ouest, au coût 1 976,65 \$ taxes incluses

12. Autoriser les travaux de nettoyage de fossés devant le 770, rue Elisée, au coût approximatif de 200 \$
13. Autoriser les travaux de nettoyage de fossés sur le boulevard St-Joseph Ouest, à la hauteur du lot 4 687 043
14. Vallières Asphalte Inc : Autoriser les travaux de réparation des routes asphaltées, au coût total de 3 834,42 \$, taxes incluses

SÉCURITÉ CIVILE

15. Plan de mesures d'urgence : Intention de mettre en place un plan d'intervention des mesures d'urgences

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Nordikeau : Autoriser une rencontre préliminaire pour la réalisation des plans et devis relatifs aux travaux d'aménagement d'une chambre de mesure pour le débitmètre, au coût approximatif de 850 \$
17. Office municipal d'habitation : Entente d'intégration entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville et la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

LOISIRS

18. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2018 : Autoriser l'achat de matériel, au montant de 5 623,35 \$
19. Inscription au tournoi de Golf de la MRC de Drummond au profit des *P'tites boîtes à lunch*
20. Cégep de Drummondville : Autorisation pour la tenue de la compétition collégiale de cross-country au parc du Sanctuaire, le 29 septembre 2018
21. Préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts : Embauche d'un étudiant pour la saison estivale
22. Programme PAIR: Autoriser le versement au montant de 300 \$ pour l'année 2018
23. Adoption des comptes à payer
24. Varia
25. Correspondance :
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2018-06-2419)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2420)

3. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017

La mairesse, Mme Line Fréchette, présente les faits saillants du rapport financier 2017 et ce, en conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Le rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

(2018-06-2421)

4. Avis de motion : Projet de Règlement 548-18

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Brière, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 548-18 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 548-18 portant sur la gestion contractuelle* est présenté. Le conseiller, M. Jocelyn Brière, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2018-06-2422)

5. Autoriser le paiement des factures pour l'inauguration des nouveaux bureaux de la municipalité

Attendu que la municipalité a procédé à l'inauguration officielle des nouveaux bureaux municipaux le 15 mai 2018;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser le paiement des factures pour un coût maximal de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2423)

6. Lambert et Grenier Inc. : Autoriser la construction d'une dalle de béton pour les poubelles au nouveau bureau municipal

Attendu que le trottoir des nouveaux bureaux municipaux nécessite d'être refait aux frais de l'entrepreneur;

Attendu que la municipalité a constaté qu'une dalle de béton pour déposer les poubelles avait été oubliée lors de la conception des bureaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'ajout d'une dalle de béton par l'entreprise Lambert et Grenier Inc., au coût de 689,85 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2424)

7. Autoriser le lignage des routes municipales

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les travaux de lignage des routes au montant maximal de 3 500 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2425)

8. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de stabilisation de l'accotement sur le chemin du Sanctuaire

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser les travaux de stabilisation des accotements sur le chemin du Sanctuaire par l'entreprise Excavation F. Majeau et Fils Inc., au montant maximal de 8 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2426)

9. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de remplacement de ponceau dans le 5^e rang Ouest

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la compagnie Excavation F. Majeau et Fils Inc. à procéder aux travaux de remplacement d'un ponceau dans le 5^e rang Ouest pour un montant maximal de 2 530 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2427)

10. Excavation F. Majeau et Fils Inc. : Autoriser les travaux de nettoyage de fossés dans le 5^{ième} rang

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la compagnie Excavation F. Majeau et Fils Inc. à procéder aux travaux de nettoyage de fossés sur le 5^{ième} Rang Ouest, au montant de 756,64 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2428)

11. Autoriser l'achat et le transport de pierres concassées pour le 5^{ième} rang Ouest

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat et le transport d'environ 100 tonnes au coût de 1 976,65 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2429)

12. Autoriser les travaux de nettoyage de fossé devant le 770, rue Élisée

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser les travaux de nettoyage du fossé devant le 770, rue Élisée. Il est également résolu que les travaux seront cédulés au moment où d'autres travaux de voirie impliquant une pelle mécanique seront réalisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2430)

13. Autoriser les travaux de nettoyage de fossé sur le boulevard St-Joseph Ouest, à la hauteur du lot 4 687 043

Attendu que la municipalité est saisie d'une demande de nettoyage de fossés sur le boulevard St-Joseph Ouest;

Attendu que le demandeur dispose de l'équipement nécessaire et qu'il souhaite réaliser les travaux à ses frais;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser le propriétaire du lot 4 687 043 à effectuer les travaux de nettoyage du fossé de route bordant sa propriété afin permettre le libre écoulement des eaux.

Il est également résolu que les travaux seront réalisés sous la supervision de l'inspecteur en voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2431)

14. Vallières Asphalte Inc : Autoriser les travaux de réparation des routes asphaltées

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la réparation de l'asphalte aux emplacements touchés par les fuites d'eau en novembre 2017.

Il est également résolu d'autoriser la compagnie Vallières Asphalte Inc. à effectuer les travaux de rapiéçage d'asphalte mécanisés pour un montant total de 3 834,42 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2432)

15. Plan de mesures d'urgence: Intention de mettre en place un plan d'intervention de mesures d'urgence

Attendu l'adoption de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024;

Attendu que la municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin de voir à la sécurité des citoyens en cas de sinistre;

Attendu que la municipalité juge important de se doter d'un plan municipal d'intervention de mesures d'urgence;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de confirmer l'intention de la municipalité de procéder éventuellement à l'élaboration d'un plan d'intervention de mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2433)

16. Nordikeau : Autoriser une rencontre préliminaire pour la réalisation des plans et devis relatifs aux travaux d'aménagement d'une chambre de mesure pour le débitmètre, au coût approximatif de 850 \$

Attendu que la municipalité doit procéder à l'installation d'une chambre de mesure pour le débitmètre en vertu de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser une rencontre préliminaire pour la réalisation des plans et devis relatifs aux travaux d'aménagement d'une chambre de mesure pour le débitmètre, au coût approximatif de 850 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2434)

17. Office municipal d'habitation : Entente d'intégration entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville et la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

Attendu qu'en vertu de l'article 57 paragraphe 4 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (ci-après « Loi »), un office peut, par une entente conclue avec une municipalité autre que celle dont il est l'agent, exercer ses pouvoirs pour le compte de cette autre municipalité; une telle entente n'est valide que si elle est approuvée par la municipalité dont l'office est l'agent et par la Société d'habitation du Québec;

Attendu que le Conseil vient de prendre connaissance du projet d'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique et la Municipalité;

Attendu que la Loi ne prévoit pas, en tant que tel, l'intégration des activités d'un office municipal d'habitation à un autre office municipal d'habitation et que la Loi n'assure aucune protection relative au transfert des droits, biens, obligations et responsabilités à cet égard, ce qui fait en sorte qu'une entente d'intégration doit le prévoir;

Attendu que l'entente d'intégration a pour objet de fixer les modalités en vertu desquelles l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique transfère à l'Office municipal d'habitation de Drummondville l'ensemble de ses activités, ce qui comprend le transfert de l'ensemble des droits, biens, obligations, responsabilités et autres, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018;

Attendu que la Ville de Drummondville accepte d'offrir les services de M^e Claude Proulx, avocat de la Ville de Drummondville à titre de conseiller juridique pour la rédaction de documents et des rapports demandés aux fins de l'entente d'intégration, la Société d'habitation du Québec n'assumant aucun coût;

Attendu que la Municipalité accepte que l'Office municipal d'habitation de Drummondville exerce ses pouvoirs en matière de gestion du logement social et désire le désigner à titre d'agent de la Municipalité;

Attendu que, pour être valide, cette entente doit obtenir l'approbation de la Société d'habitation du Québec et de la Municipalité, lesquelles doivent donc intervenir à cette entente d'intégration;

Attendu que la Société d'habitation du Québec a donné son approbation préalable au projet d'entente d'intégration le 16 août 2017.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu ce qui suit :

Que la Municipalité approuve l'entente d'intégration à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de Drummondville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Majorique et la Municipalité, le tout substantiellement conforme au projet soumis au conseil;

Que la mairesse, Mme Line Fréchette, ou la directrice générale, Mme Emilie Trottier, soient autorisées à signer l'entente d'intégration au nom de la Municipalité;

Que l'Office municipal d'habitation de Drummondville soit désigné comme agent de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2435)

18. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2018 : Autoriser l'achat de matériel

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2018*;

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière au montant de 5 020 \$ du ministère de la Famille pour la réalisation du projet;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser les dépenses telles que présentées aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2436)

19. Inscription au tournoi de Golf de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les inscriptions suivantes au tournoi de Golf de la MRC de Drummond :

Participants au tournoi de golf et souper

La mairesse, Mme Line Fréchette
Le conseiller, M. Jocelyn Brière
La directrice générale, Mme Emilie Trottier

L'inspecteur en urbanisme, M. Marc-Olivier Lapointe

Au souper bénéfice seulement

La conseillère, Mme Stéphanie Bonin
Le conseiller, M. Marcel Sinclair

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2437)

20. Cégep de Drummondville : Autorisation pour la tenue de la compétition collégiale de cross-country au parc du Sanctuaire, le 29 septembre 2018

Attendu que le Cégep de Drummondville demande à la municipalité l'autorisation pour la tenue de la compétition de cross-country inter-cégep, le 29 septembre 2018;

Attendu que le conseil souhaite accueillir cet événement d'envergure dans la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'appuyer la demande du Cégep de Drummondville conditionnellement à l'acceptation de l'évènement par Réseau Plein-Air.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2438)

21. Entretien des parcs et des espaces verts : Embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs et des espaces verts

Attendu que la municipalité a procédé à des entrevues pour le poste de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder à l'embauche de M. Emerick Trottier Milette pour effectuer l'entretien des parcs et des espaces verts durant la période estivale. Le taux horaire est celui contenu dans la Politique administrative et salariale pour ce poste. La municipalité a obtenu une subvention d'Emploi d'été Canada pour ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2439)

22. Programme PAIR: Autoriser le versement de la contribution financière

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham participe au programme PAIR implanté par la MRC de Drummond;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le versement de la contribution financière au montant de 300 \$ pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2018-06-2440)

23. Adoption des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 543-17 sur la délégation de pouvoir	17 596,30 \$
Salaires nets payés en mai 2018	18 655,68 \$

Dépenses autorisées et approuvées par résolution	52 380,13 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 4 juin 2018	85 460,74 \$
Total des dépenses au 4 juin 2018 :	174 092,85 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 4 juin 2018 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24. Varia

(2018-06-2441)

24. a) Fête Nationale : Invitation

La mairesse, Mme Line Fréchette, invite les personnes présentes dans la salle à participer aux festivités organisées lors de la Fête Nationale, le 24 juin 2018.

Elle mentionne qu'un défilé en partance de Lemire Suspension traversera les rues de la municipalité à partir de 13h30.

25. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Nom des responsables des ligues de balle
- Nom des personnages célèbres de Saint-Majorique-de-Grantham dans le sport
- Club optimiste de Drummondville
- Nettoyage de fossés
- Plan de mesures d'urgence
- Rang 2 – nids de poule sur la chaussée

26. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 10 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière